

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 4 avril 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 4 avril, a adopté cinq délibérations du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 32 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et examiné un rapport d'information.

1. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire) et devant le Conseil d'État (pour deux affaires).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la société Pacifique Lagon relatif aux règlements de billets d'avion de huit stagiaires bénéficiant de parcours individuels de formation pour un montant total de 1,3 million de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'établissement de formation professionnelle pour adultes (EFPA), qui est arrêté à la somme de 946 741 416 F en dépenses et recettes de fonctionnement, 499 153 853 F en recettes d'investissement et 460 662 853 F en dépenses d'investissement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'institut de développement des compétences de Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), qui est arrêté à la

somme de 386 172 481 F en dépenses et recettes de fonctionnement, 33 777 698 F en recettes d'investissement et 24 450 000 F en dépenses d'investissement.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'école des métiers de la mer (EMM), qui est arrêté à la somme de 110 471 694 F en dépenses et recettes de fonctionnement, 76 092 730 F en dépenses et recettes d'investissement.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé Mme Sylviane Swertvaegher par M. Laurent Ferriot en qualité de représentant suppléant au sein du conseil d'administration de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste pour la commune de Thio dans le cadre de la sélection professionnelle d'intégration des attachés de conservation-conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2018 de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC), qui est arrêté, pour la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses à la somme de 273 602 723 F et pour la section d'investissement à la somme de 66 549 384 F en recettes et à 8 097 500 F en dépenses. La section d'investissement présente un suréquilibre de 58 451 884 F.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'autorisation de circuler avec augmentation de la charge des véhicules des entreprises adhérentes au Syndicat des Contracteurs Miniers de Thio sur la RP4, entre Nakalé et le stock du bord de mer de la société Le Nickel, dans la limite du poids total en charge autorisé par le constructeur et dans le respect des conditions liées à cette dérogation.
- Le gouvernement a autorisé des véhicules à circuler avec augmentation de la charge pour les entreprises adhérentes à la société minière Georges Montagnat à circuler, sur la RT1 entre la mine Etoile du Nord et la zone de stockage du bord de mer Karembe, dans la limite du poids total en charge autorisé par le constructeur et dans le respect des conditions liées à cette dérogation

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé des véhicules à circuler avec augmentation de la charge des entreprises adhérentes à la société minière Georges Montagnat sur la RT1 entre les PR55+250 et PR56, dans la limite du poids total en charge autorisé par le constructeur et dans le respect des conditions liées à cette dérogation

> *Voir communiqué détaillé « Dérogation rouleur PTAC ».*

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé l'agrément à Lindsay Bernier et Alexis Delbreil, actuellement contrôleurs stagiaires de la CAFAT, afin que ces derniers soient habilités à exercer pleinement les fonctions de contrôleur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Jéna Bouteille en qualité de directrice adjointe de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) en recettes à 1 436 782 905 francs et en dépense à 1 422 005 120 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès pour l'examen du projet de loi du pays pour le financement de la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 6 mars 2018).

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé la licence d'officine de pharmacie accordée à M. Bourquarde sur la commune de Pouébo, suite à la fermeture de la pharmacie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture d'une pharmacie intérieure au sein de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS) pour ses activités en lien avec le Centre santé et voyages.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la gérance de la pharmacie intérieure au sein de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) par Claire Fouquet, en poste au service santé publique de la DASS.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté au tableau des substances vénéneuses non soumise à la réglementation relatives aux substances vénéneuses la Naxolone par voie intramusculaire (une dose de 0,364 milligramme). La délibération modifiée n° 183 du 17 septembre 1969 portant réglementation de la vente et de l'emploi des substances vénéneuses en Nouvelle-Calédonie prévoit en effet que certaines préparations médicamenteuses destinées à la médecine humaine renfermant des substances vénéneuses à des doses et concentrations très faibles ne soient pas soumises à la réglementation relatives aux substances vénéneuses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la dotation globale à la charge de la Nouvelle-Calédonie pour le financement des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie en 2018 à 12 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une entreprise de transports sanitaires terrestres (ABEILLES AMBULANCES) au Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié des tarifs relatifs aux prestations fournies par le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret en 2017 : dispositifs médicaux et prothèses relatifs à l'activité d'algologie, nouveaux consommables utilisés en cardiologie interventionnelle, nouveaux actes de biologie médicale, nouvelles molécules médicamenteuses destinées aux traitements des pathologies (myélome multiple, cancer du sein, asthme, urticaire chronique spontané) et à la prévention du rejet de greffe.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 4,5 millions de francs en subventions à sept associations sportives (Association sportive de magenta : 1 million de francs, Cercle des nageurs calédoniens : 350 000 francs, Coupe Yeiwéné : 1,5 million de francs, association Transcal : 1 million de francs, ligue de rugby : 500 000 francs, ligue de voile : 100 000 francs, ligue de natation : 100 000 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a publié la liste de référence des classes pharmacologiques de substances dopantes et de procédés de dopage interdits.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2018 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS) est arrêté à la somme de 448 936 399 F en dépenses et recettes de fonctionnement, 151 499 377 F en recettes d'investissement et 48 002 798 F en dépenses d'investissement.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 3 avis favorable sur des demandes de visa de long séjour et 2 avis favorable sur des demandes de cartes de séjour temporaire. Il a émis 25 avis favorables et deux refus sur des autorisations de travail (hors projets miniers).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 4 de la loi organique relative à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS), qui est arrêté à la somme de 467 060 833 F en recettes et à 442 291 721 MF en dépenses.